

Enjeux :

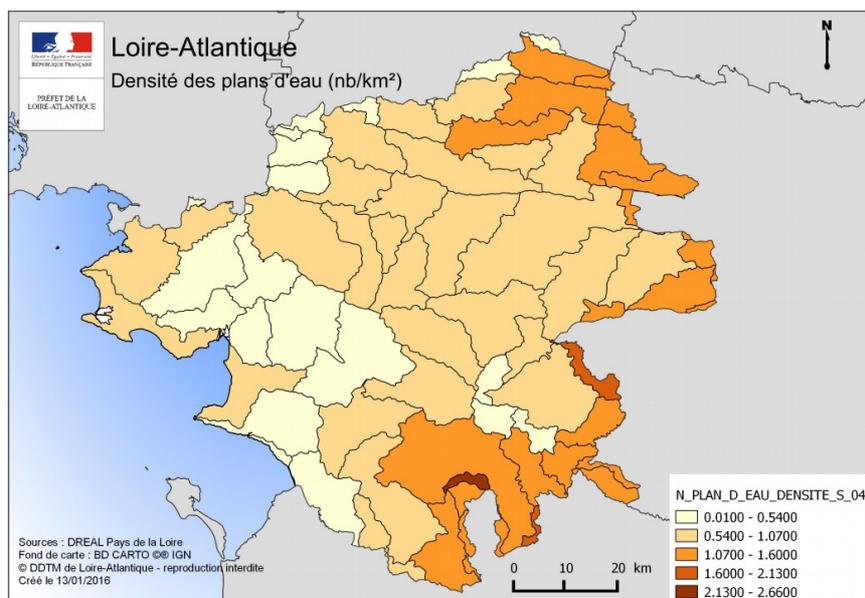
En période estivale, les plans d'eau subissent des pertes importantes par évaporation et/ou par pompage. Lorsqu'ils interceptent les écoulements existants, au détriment des cours d'eau, ils aggravent les étiages.

S'ils interceptent un cours d'eau, leur impact est majeur, du même type que celui des ouvrages transversaux : altération des habitats et augmentation de la température

de l'eau.

Dans les secteurs à forte densité de plans d'eau, leur déconnexion des écoulements est donc un enjeu fort.

En Loire Atlantique, la densité de plans d'eau peut être très importante suivant les secteurs :



Leviers et pilotage :

Leviers réglementaires :

- **réglementation nationale :**
 - CE L214-17 pour les plans d'eau sur cours d'eau en liste 2
 - CE L214-18 sur les débits réservés, pour l'ensemble des cours d'eau
- **SDAGE :**
 - 1E- 1,2 et 3 : encadrement de la création et régularisation de plans d'eau
- **SAGE :**
 - SAGE Estuaire de la Loire : article 5 sur la création de plans d'eau
 - SAGE ...

Leviers financiers :

- subventions de l'agence de l'eau via les contrats territoriaux.

Stratégie :

La priorité sera donnée aux cours d'eau les plus impactés par les plans d'eau, à l'aide de la méthode validée entre DREAL et DDT(M) (cf fiche 18 sur les débits réservés)

Actions à mener :

- **Sur les masses d'eau prioritaires :**
déterminer les plans d'eau les plus impactants.

- **Sur les plans d'eau les plus impactants :**

- Contact avec la structure en charge de la compétence GEMAPI et avec le propriétaire.
- Lancement d'une étude spécifique de diminution de l'impact, qui devra viser l'effacement ou la déconnexion du plan d'eau.